



LE BULLETIN D'ACTUALITÉS CANADIEN SUR LES RÉFUGIÉS

REFUGE

ISSN0229-5121

UN RÉPIT AU MOMENT DE L'IMPÔT

par Thomas A. Rogers

M. Thomas A. Rogers, membre d'une importante société de placement de Toronto, a mis au point une proposition concrète pour financer en permanence l'aide offerte aux réfugiés par le Canada. M. Rogers résume ci-après son idée originale, le "Trust de Secours".

Le Trust de Secours.

Cette proposition présente d'intéressantes possibilités, puisqu'elle prévoit, à l'égard de l'aide aux réfugiés, la participation financière de tous les citoyens par l'intermédiaire d'un nouveau stimulant fiscal. Elle a été conçue de façon à attirer non seulement les gens à l'aise, mais aussi ceux qui ont des moyens plus modestes. De surcroît, elle permet aux réfugiés devenus des membres productifs de notre nation de tendre une main secourable à ceux qu'ils ont laissé derrière eux, tout en étant récompensés pour leur geste.

L'idée a germé dans l'esprit de l'auteur lorsque celui-ci a été bouleversé de voir qu'une infirmière récemment rentrée d'un camp de réfugiés et voulant parrainer une famille avec laquelle elle avait travaillé en Thaïlande, a dû faire le tour des groupes de parrainage dont les fonds étaient presque épuisés et solliciter leur contribution qu'ils devaient puiser à même les quelques dollars qu'il leur restait. L'auteur sachant, grâce à sa participation à un groupe de parrainage, qu'un réfugié peut devenir rapidement un membre à part entière et productif de la société, il s'est indigné de la mentalité courante voulant que l'aide aux réfugiés est ou devrait être offerte pour des considérations d'ordre humanitaire *seulement*. Il faudrait également, comme il le fait si bien remarquer, profiter pleinement de l'occasion de cultiver des talents latents qui ne demandent pas mieux que d'être utilisés pour contribuer à l'économie de notre pays à court terme et, à coup sûr, à long terme. Tout Canadien qui croit le

contraire renie son propre patrimoine, car nous formons une nation de réfugiés édifiant ensemble, dans une harmonie remarquable, une société multiculturelle qui fait l'envie du monde entier.

Pour le public - un engagement tangible qui porte intérêt

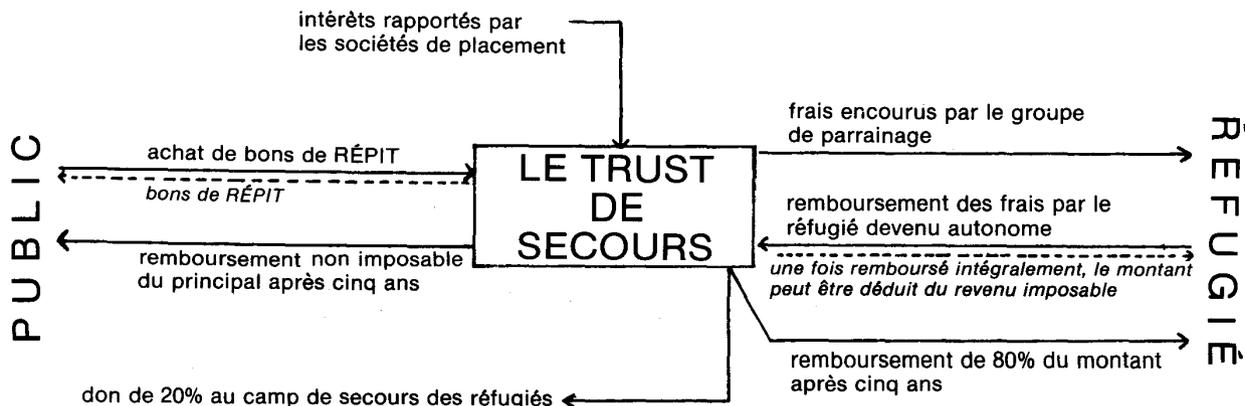
Le document de quatorze pages rédigé en termes très précis propose la création d'un "Trust de secours" administré par un conseil d'administration composé (selon le principe du roulement) de Canadiens d'origine et de réfugiés nouvellement réétablis. Cette formule assurerait à la direction du Trust l'équilibre et la vitalité nécessaires.

Le public participerait au Trust en achetant des sociétés de placement et d'organismes de bienfaisance ou de groupements religieux ce que l'on appellerait des "bons de RÉPIT" (dons de CHARITÉ/PRÊTS pour FINS D'Impôt).

Tout acheteur d'un bon de RÉPIT pourrait déduire de son revenu imposable la partie "don de charité", de la même façon que pour les autres dons du genre.

Quant à la partie "Prêt pour fins d'impôt", le Trust, après avoir fait fructifier (pendant cinq ans), le montant prêté par le titulaire du "bon", rembourserait le principal à l'intéressé en y soustrayant au besoin toute somme ayant dû être "grugée" sur le capital. Ce remboursement ne serait pas imposable. Les acheteurs de "bons de RÉPIT" auraient donc ainsi le double avantage de se constituer une "réserve" non imposable à long terme, tout en bénéficiant à court terme d'une déduction d'impôt. En retour, on ne leur demande que d'investir une partie de leur revenu pendant cinq ans (pour fins d'utilisation et de productivité financière). Au cours de cette période, cette productivité financière transformera une partie du passif

REFUGE se veut un forum qui, à travers ses échanges d'idées et d'opinions suscitera l'intérêt et la participation des Canadiens aux programmes d'aide aux réfugiés, tant à l'échelle locale qu'internationale.



que représentent les réfugiés du monde entier en actif pour le Canada.

Pour mettre cette idée en pratique, il faudra peut-être modifier la Loi de l'impôt sur le revenu. Cela est certainement réalisable puisque l'on peut facilement montrer qu'il serait avantageux pour le gouvernement de permettre au public de fournir directement et de plein gré les fonds dont le Canada a besoin pour venir en aide aux réfugiés.

En outre, les capitaux du Trust seraient investis dans des titres d'État en contrepartie de la concession fiscale.

Le réfugié remboursera les frais encourus par son groupe de parrainage

Aux termes de la proposition, le réfugié est invité à participer pleinement au processus, et des garanties sont prévues pour lui permettre à son tour de parrainer des parents si tel est son désir.

Les réfugiés comptant venir au Canada seraient priés de signer une lettre non exécutoire par laquelle ils signaleraient leur intention de rembourser, en temps opportun, les sommes dispensées par leurs groupes de parrainage pour les aider à atteindre le degré d'autonomie nécessaire. Comme stimulant, ils recevront, une fois le montant intégralement remboursé, un "bon de RÉPIT" du Trust, ainsi qu'un Certificat d'honneur et de gratitude. Ils auront ainsi l'assurance que leur geste est vivement apprécié par leur nouveau pays et par les autres réfugiés qui ont encore besoin d'aide. Pour leur témoigner encore plus de gratitude, on pourrait en faire des membres du réseau d'aide aux réfugiés.

En obtenant un "bon de RÉPIT", le réfugié aurait le droit de déduire le montant intégral de son revenu imposable et serait admissible, après cinq ans, à un remboursement équivalent à 80% du montant en question. Le 20% retenu serait directement versé par le Trust, au nom du réfugié, à

un camp de secours des réfugiés et serait affecté chaque année à partir des contributions cumulatives réutilisées des réfugiés.

Pour permettre aux réfugiés de parrainer leurs parents, le Trust garantira, pour tout montant demandé, des lettres de crédit envoyées par les banques aux réfugiés et aux groupes d'entraide intéressés.

Un autre effet d'entraînement très important ne manquera pas de se manifester. En effet, un grand nombre d'acheteurs de "bons de RÉPIT", d'abord attirés par la déduction d'impôt, voudront par la suite participer activement aux campagnes d'aide aux réfugiés, puisqu'ils auront tout intérêt à en assurer le succès. Il y a fort à parier qu'ils répandront la bonne nouvelle, si bien que, bientôt, nous nous emploierons tous sans RÉPIT à mettre un terme à l'holocauste dont est témoin notre génération.

Le reste du document porte sur les détails d'ordre administratif, l'auteur s'appuyant à ce propos sur l'expérience qu'il a des nombreux aspects du domaine des services financiers. La proposition a été officieusement présentée par l'intermédiaire de M. Axworthy aux Fonctionnaires de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada pour fins d'analyse. La Fondation canadienne pour les réfugiés en a également été saisie. Toutes observations à ce sujet seront bien accueillies.

Nous espérons vivement que le Trust de secours verra le jour grâce aux efforts de tous ceux qui ont des suggestions ou qui sont en mesure de participer à sa mise sur pied. □

Pour obtenir un exemplaire du texte intégral de la proposition, pour étude ou observations, prière de s'adresser à Refuge qui vous le prêtera ou vous le vendra (\$2). La rédactrice en chef de Refuge communiquera à l'auteur toutes observations reçues.

FAITS DIVERS

DES MILLIERS DE POLONAIS S'ENFUIENT EN AUTRICHE: LE CANADA AUGMENTE SON QUOTA

L'augmentation spectaculaire du nombre de Polonais qui sollicitent l'asile en Autriche a incité le Canada à accroître le nombre de réfugiés de l'Europe de l'Est qu'il accueillera. Selon le Comité intergouvernemental des migrations (CIM), 5 000 Européens de l'Est sont arrivés en Autriche en août, ce qui porte le nombre de personnes attendant de se rétablir dans un tiers pays à 17 000, contre environ 3 000 à la même époque l'an dernier. On y compte environ 12 000 Polonais.

En réponse à l'appel lancé par les autorités autrichiennes aux pays de rétablissement, le ministre de l'Emploi et de l'immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé en juillet que le Canada accueillerait 1000 réfugiés de plus de Vienne. Dans la plupart des cas, il s'agira sans doute de Polonais. Le nombre maximum de réfugiés de Vienne qu'admettra le Canada passe donc de 1100 à 2100, et le contingent de réfugiés de l'Europe de l'Est de 4000 à 5000. Une équipe spéciale d'agents d'immigration étudie actuellement les demandes à Vienne, et les autorités canadiennes surveillent la situation de près pour déterminer s'il sera nécessaire d'intensifier l'aide offerte.

Des groupes de parrainage privés viennent également en aide à un nombre supplémentaire de réfugiés polonais.

CIARA

Par le passé, les états d'Afrique ont observé une politique d'ensemble voulant que dans la mesure du possible, les problèmes reliés aux réfugiés soient résolus à l'intérieur du continent.

Mais l'ampleur du problème - en 1980, l'Afrique comptait environ 5 millions de réfugiés - rend la situation intolérable pour les pays d'accueil, dont bon nombre sont parmi les plus pauvres du globe.

Face à ce dilemme, les Nations Unies, de concert avec le HCNUR et l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) convoquèrent une Conférence internationale sur l'assistance aux réfugiés d'Afrique. (CIARA). Cette conférence qui eut lieu à Genève les 9 et 10 avril 1981, s'employa à rassembler les ressources nécessaires à la réalisation des programmes de rétablissement en Afrique. Le tableau final des contributions financières prélevées à cette occasion situe le Canada par rapport aux principaux pays donateurs:

	Réfugiés rétablis/ réfugiés rentrants	Autres programmes humanitaires	Total
États-Unis	258,200,000	25,200,000	283,400,000
CEE	67,580,000	420,000	68,000,000
Allemagne (RFA)	42,857,143		42,857,143
Japon	20,000,000	13,000,000	333,000,000
Arabie saoudite	30,000,000		30,000,000
Canada	18,823,529		18,823,529
Italie	17,000,000		17,000,000
Royaume-Uni	12,159,091	1,704,545	13,863,636
Australie	11,627,906		11,627,906

Montant total prélevé à CIARA 566,969,472

Montant total requis au cours des
2 prochaines années selon l'OUA 500 - 800,000,000

Les chiffres représentent des dollars américains.

Source: HCNUR

ENTENTE ENTRE LE CANADA ET LE MANITOBA SUR UN PROGRAMME D'AIDE AUX RÉFUGIÉS NÉCESSITEUX

Une entente fédérale-provinciale a été conclue pour venir en aide aux réfugiés défavorisés tels les handicapés physiques et mentaux, les enfants d'âge mineur non accompagnés, les tuberculeux et d'autres cas semblables, entente signée par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy et par le ministre manitobain du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Ken McMaster.

Cette entente permet de réunir les divers programmes actuels, conjoints ou individuels, sous un nouveau programme d'ensemble portant le nom de Programme spécial d'aide aux réfugiés (PSAR). En vertu de cette nouvelle entente, les gouvernements fédéral et manitobain, de concert avec les organismes privés, prépareront et suivront chaque cas individuellement et prendront les mesures nécessaires à leur rétablissement au Manitoba - le nombre de réfugiés pouvant bénéficier de ce nouveau programme sera déterminé chaque année. L'entente détermine en outre les responsabilités incombant d'une part aux organismes privés et d'une autre aux gouvernements en ce qui concerne les divers services et ressources qui seront offerts à ces réfugiés.

LA POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS A DES RÉPERCUSSIONS SUR LES HAÏTIENS ET LES SALVADORIENS

Le gouvernement Reagan a récemment annoncé sa proposition pour une nouvelle politique d'immigration aux États-Unis. Même si la proposition ne concerne que la politique d'immigration et qu'elle ne modifierait pas la politique américaine à l'égard des réfugiés, certaines mesures, si elles devenaient des lois, modifieraient la situation des réfugiés dans cette partie du monde:

- les États-Unis accorderaient une amnistie (statut légal) aux quelque trois à six millions d'immigrants illégaux qui vivaient aux États-Unis avant le 1er janvier 1980, sous réserve des restrictions suivantes:

- Il leur faudrait demeurer dix ans aux États-Unis avant d'y obtenir le statut de résident permanent; et
- Au cours de cette période, ils ne pourraient pas faire venir leur conjoint ni leurs enfants mineurs aux États-Unis. Au cours de cette période, ils paieraient l'impôt sur le revenu et les autres taxes, mais ils n'auraient pas accès à l'assistance sociale, à l'assurance-chômage ni à certains autres programmes sociaux. Dans le cas des Haïtiens et des Cubains, la période d'attente serait de cinq ans. Selon certains groupes des droits de la personne aux États-Unis, des 500 000 Salvadoriens qui se trouvent (légalement ou illégalement) aux États-Unis, environ 100 000 sont arrivés après le 1er janvier 1980 et ne seraient donc pas admissibles à cette amnistie.

- Par ailleurs, les nouvelles mesures habiliteraient les gardes-côte à intercepter en haute mer les navires ayant à leur bord des Haïtiens, afin de les renvoyer à Haïti.

Le problème des réfugiés et de leur rétablissement au Canada n'est pas unique au 20^{ème} siècle; il date des tout débuts de notre histoire et fait partie intégrante de celle-ci. Néanmoins, pour l'Amérique du Nord géographiquement isolée, l'élaboration d'institutions et de politiques à l'intention des réfugiés est chose récente. Alors que des conseils à l'intention des réfugiés existent depuis le début des années cinquante dans des pays tels que la Grande Bretagne et le Danemark, ce n'est qu'en 1977, à l'occasion d'une rencontre du Comité permanent des organismes au service des réfugiés, qu'une structure nationale a vu le jour au Canada; de plus, aucune législation à long terme ne reconnaissant l'existence du problème global des réfugiés, l'inclusion en 1976 d'une clause au nouvel acte de l'immigration concernant le programme de parrainage confirmait l'habileté du Canada à venir en aide aux réfugiés à travers ce programme.

A mesure que s'accroît le rôle du Canada en tant que pays d'accueil et que ses programmes et ses politiques évoluent, il importe d'approfondir l'expérience qu'ont eue d'autres pays dans ce domaine. La situation dans bon nombre de pays d'accueil à travers le monde diffère considérablement de celle du Canada (voir Étude statistique page 8); la Suisse, par exemple, par son programme à l'intention des réfugiés handicapés, les pays scandinaves, par leurs vastes campagnes de financement, les pays d'Afrique, qui offrent à la fois un premier asile et un asile permanent, et ainsi de suite.

Ceci est le premier d'une série d'articles visant à donner une vue d'ensemble des différents programmes et politiques de rétablissement à travers le monde.

LA FRANCE: UN SYSTÈME CENTRALISÉ

par André Postel-Vinay, France Terre d'Asile

Le nombre des réfugiés qui vivent en France, à l'heure présente, est de l'ordre de 195.000. Ce total comprend environ 75.000 Européens, 6.000 Sud-Américains, 95.000 ressortissants de l'ex-Indochine et 4.000 Africains. La plupart des réfugiés d'origine européenne sont installés en France depuis longtemps (entre autres, les Russes, les Polonais, les Arméniens ou les Espagnols) mais il en vient cependant encore chaque année. L'arrivée des Sud-Américains s'est surtout développée à partir du coup d'État chilien de 1973; celle des Indochinois à partir de mai 1975; et, celle des Africains, pendant les années plus récentes.

L'organisation qui fonctionne actuellement en France pour l'accueil des réfugiés a été mise en place lors de l'afflux des Chiliens et autres Sud-Américains. Cette organisation s'est ensuite développée, à partir de 1975, pour venir en aide aux Vietnamiens, Cambodgiens ou Laotiens que la France a accueillis depuis cette année-là à un rythme moyen d'environ mille personnes par mois.

Le système d'accueil français offre notamment l'avantage de permettre une bonne coordination de l'action de l'État et des associations privées compétentes pour l'aide aux réfugiés. Les plus importantes de ces associations sont la Cimade, le Comité médical pour la

santé des migrants, le Comité national d'entraide, la Croix-Rouge française, France Terre d'Asile (F.T.D.A.), le Secours Catholique et le Service social d'aide aux émigrants (S.S.A.E.).¹ Ces associations ont constitué un comité spécial pour la coordination de leurs efforts.²

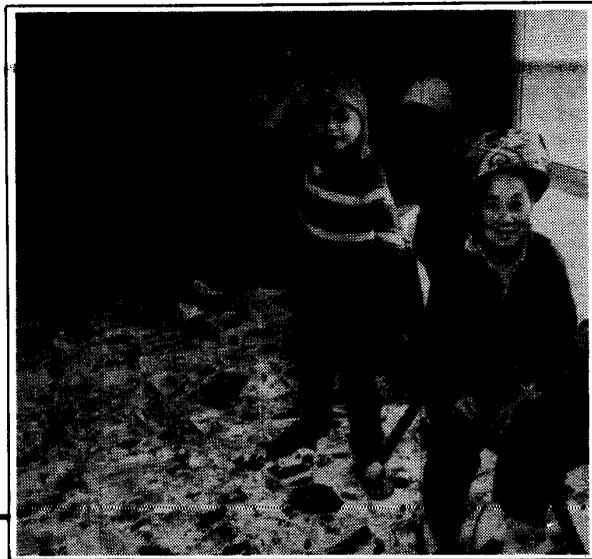
Quelle que soit la nationalité des réfugiés, leur premier accueil et leur première insertion dans la vie française sont organisés de la façon suivante:

L'État prend à sa charge les dépenses nécessaires à la vie et à la formation des nouveaux arrivants pendant un délai maximum de six mois à compter de leur entrée en France (dépenses nécessaires pour le logement, les soins médicaux, l'enseignement du français, l'initiation à la vie en France, l'accomplissement éventuel de stages professionnels, etc). Cependant, les services publics ne s'occupent pas eux-mêmes directement de l'accueil des réfugiés, ni de leur insertion dans la vie sociale. Ce sont des associations privées qui s'en chargent, avec l'aide financière de l'État. En général chaque association concentre ses efforts dans un domaine particulier du premier accueil; la Croix-Rouge française par exemple s'occupe des problèmes médicaux, CIMADE de l'enseignement du français, et ainsi de suite. Deux associations jouent dans ce domaine un rôle spécialement important: le Service social d'aide aux Émigrants (S.S.A.E.) et France Terre d'Asile (F.T.D.A.).

Le Service social d'aide aux Émigrants s'occupe de ceux des nouveaux arrivants qui, tout en ayant besoin d'aide sociale, ont opté pour une "solution individuelle" et réussi à se loger chez des parents, des amis ou des

¹ France Terre d'Asile est la seule de ces associations qui se soit spécialisée dans les problèmes des réfugiés. Les autres associations que j'ai citées ne s'occupent pas seulement des réfugiés; elles remplissent également d'importantes fonctions dans d'autres domaines. Par exemple, elles interviennent presque toutes pour l'aide aux travailleurs immigrés.

² En règle générale, cette organisation ne fonctionne que pour les étrangers qui ont demandé le statut de réfugié politique. Ce principe comporte toutefois des exceptions en faveur des ressortissants de l'ex-Indochine.



4 Réfugiés indochinois dans un centre de transit en banlieue de Paris.

Réfugiés apprenant le français.



HCNUR

"répondants"³, Le S.S.A.E. est notamment chargé de distribuer l'aide prévue par l'État pour cette catégorie de réfugiés.

Quant à France Terre d'Asile, elle reçoit tous ceux des nouveaux arrivants qui, faute de ressources et d'appuis, sont obligés de recourir au système d'accueil collectif que cette association a créé. Ces réfugiés sont d'abord hébergés dans des "centres de transit" de la région parisienne, directement gérés par F.T.D.A.⁴ Ce séjour en "centre de transit" permet de recenser les identités et les aptitudes professionnelles, d'étudier les problèmes familiaux, d'effectuer les examens médicaux indispensables, de donner aux réfugiés les informations les plus urgentes, etc. Cette première étape dure une quinzaine de jours.

Les réfugiés qui n'ont pas opté pour une "solution individuelle" (soit environ les deux tiers) sont ensuite acheminés par France Terre d'Asile vers des "centres provisoires d'hébergement" (C.P.H.) situés en province et répartis dans toute la France. Il s'agit de foyers d'une capacité d'accueil moyenne d'environ 80 personnes.⁵ Contrairement aux "centres de transit", ces C.P.H. ne sont pas gérés par France Terre d'Asile, mais par des associations locales que F.T.D.A. a choisies et qui travaillent en accord avec elle. Ce sont ces associations qui ont la charge de trouver, pour chaque réfugié, un premier logement et un premier emploi pendant le délai maximum de six mois qui limite l'aide financière de l'État.

Lorsque F.T.D.A. constate qu'une association gérante d'un C.P.H. éprouve des difficultés grandissantes à trouver des emplois ou des logements pour les réfugiés qu'elle héberge, elle la décharge de cette gestion et

³Toutefois, les réfugiés qui arrivent en groupes en provenance de l'ex-Indochine doivent, dans tous les cas, séjourner une quinzaine de jours dans un des centres de transit même s'ils ont la possibilité de trouver une solution individuelle. Cette obligation se justifie pour des motifs d'ordre sanitaire.

⁴ Il existe actuellement 4 centres de transit de ce type. Leur capacité d'accueil totale est de 1000 personnes.

⁵ Il existe actuellement 60 C.P.H. d'une capacité totale de 4519 personnes.

cherche, dans une autre région, une autre association capable d'assurer le bon fonctionnement d'un nouveau C.P.H. France Terre d'Asile est donc obligée de modifier l'implantation géographique des C.P.H. en fonction des possibilités d'emploi et de logement des réfugiés. Elle doit également réduire ou augmenter le nombre de ces centres (comme celui des "centres de transit") suivant l'importance des arrivées.

Grâce à sa décentralisation et à sa souplesse, ce système d'accueil et d'insertion des réfugiés dans la vie française a fonctionné, jusqu'à présent, avec une efficacité remarquable, malgré le chômage qui sévit en France. C'est ce chômage - et aussi, l'insuffisance des logements sociaux - qui constituent les obstacles les plus graves au développement des ces efforts. Jusqu'au début de 1981, ces obstacles ont été relativement bien surmontés. Avant cette date, le pourcentage des cas de dépassement du délai de six mois restait de l'ordre de 5%. Il s'agissait surtout de malades ou de handicapés sociaux.

Malheureusement, depuis janvier 1981, le pourcentage de ces cas a commencé à s'élever d'une manière inquiétante: il atteint maintenant plus de 16%. Certes, dans des cas de ce genre, l'État français n'a jamais, jusqu'ici, supprimé son aide financière, malgré les limites qu'il a lui-même fixées. Mais le maintien de son assistance ne résout pas le problème essentiel: la continuation régulière d'arrivées de réfugiés n'est concevable que si ces réfugiés peuvent se créer une existence indépendante, sans délais excessifs, dans le pays qui les reçoit. L'aggravation du chômage risque donc de réduire fortement les possibilités d'accueil de la France à un moment où les troubles, les conflits et les persécutions dont souffrent de nombreux secteurs du Tiers Monde exigeraient, au contraire, que ces possibilités s'élargissent.

CENTRE INTERNATIONAL DE DOCUMENTATION

Un centre international de documentation pour l'intégration des réfugiés (CIDIR) vient d'ouvrir ses portes à Genève. Il a pour mission de faciliter l'échange de renseignements sur le rétablissement des réfugiés entre les gouvernements, les agences intergouvernementales et les organismes paragonnementaux en répertoriant les documents, en suivant les travaux de recherche, en établissant un réseau de personnes-ressources et en invitant ces dernières à partager le fruit de leurs travaux, ainsi qu'en diffusant l'information et en proposant le tenue d'ateliers.

Il s'agit d'un projet réalisé conjointement par le Comité intergouvernemental des migrations (CIM), le Conseil international des organismes bénévoles (CIOB) et le Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le CIOB assure la direction du Centre de documentation aménagé dans les locaux du Secrétariat de cet organisme. En voici l'adresse exacte:

CIDIR
13, rue Gaudi Gautier
1201 - Genève
Suisse

ÉCHANGE DE RESSOURCES

UN CAMP DE TRANSIT THAÏLANDAIS A BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI AU CANADA

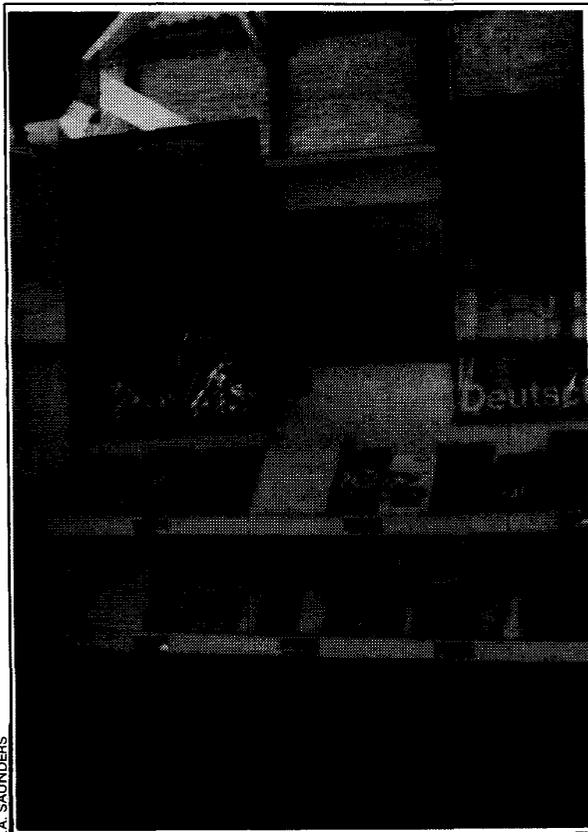
par E. Anne Saunders, Comité central mennonite (Bangkok)

Au camp de transit des réfugiés de Panat Nikom à 80 kilomètres à l'est de Bangkok en Thaïlande, les réfugiés à destination du Canada peuvent attendre de un mois à un an et ont habituellement très peu à faire dans l'intervalle. Le Comité central mennonite utilise ce temps pour offrir aux réfugiés une orientation culturelle et des renseignements sur la vie au Canada. Il s'agit d'un des projets réalisés dans le cadre du Programme d'aide aux réfugiés qu'appuie le Comité central mennonite.

Le Comité (à Bangkok) essaie maintenant d'incorporer un service d'orientation professionnelle à ses séances d'orientation culturelle. Ce programme, espère-t-on, sensibilisera les réfugiés adultes à la responsabilité qu'ils ont de trouver un emploi au Canada, les renseignements qui leur sont fournis à ce sujet pendant leur séjour au camp devant mieux les préparer à faire face à cet aspect de leur rétablissement.

Des discussions relatives à ces programmes d'orientation professionnelle des réfugiés ont été tenues avec les autres organismes d'aide aux réfugiés qui participent à des programmes d'orientation culturelle. Le bureau du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR) a manifesté beaucoup d'intérêt et favorise l'élargissement des programmes dans ce sens.

Librairie à Panat Nikom.



E.A. SAUNDERS

Orientation professionnelle à Panat Nikom.



E.A. SAUNDERS

L'ambassade du Canada à Bangkok appuie également ce programme et permet au Comité central d'avoir accès à divers documents (écrits, illustrés et audio-visuels). Cependant, il va de soi qu'une grande partie de cette information s'adresse aux touristes, aux hommes d'affaires ou aux immigrants avertis et instruits.

Des travailleurs réfugiés de divers organismes concertent leurs efforts pour préparer les réfugiés à s'adapter à leur pays de rétablissement. La main-d'oeuvre et la documentation sont insuffisantes, mais on dispose de matériel audio-visuel, et il est assez facile de trouver des interprètes pour aider les gens à comprendre l'information communiquée. Il existe aussi au camp une bibliothèque très fréquentée par les réfugiés, qui comprend une petite section sur le Canada. Le Comité central (Bangkok) voudrait l'agrandir et mettre sur pied une section "Emploi".

Pour lancer ce programme d'orientation professionnelle, le Comité central (Bangkok) a besoin de documents écrits, illustrés et audio-visuels, de renseignements (statistiques générales et articles sur le genre d'emplois que les réfugiés ont trouvé), ainsi que des conseils quant aux types de renseignements sur l'emploi sur lesquels il faudrait insister. La plupart des renseignements sur le rétablissement fournis aux réfugiés au Canada pourraient également se révéler précieux pour les réfugiés du camp de transit. Si vous ou votre organisation avez des renseignements du genre à nous communiquer, veuillez nous les faire parvenir par avion dès que vous le pourrez, à l'adresse suivante:

Comité central mennonite (Bangkok)

5 Convent Rd.

Apt. 19

Bangkok 5, Thailand

Nous espérons que ce programme d'orientation professionnelle rendra moins stressant le rétablissement au Canada, tant pour le réfugié que pour le répondant, le conseiller en emploi et l'employeur.

COMMENT ENVOYER DES COLIS AU VIÊT-NAM

On assiste depuis peu à une prolifération du nombre d'entreprises qui s'occupent d'envoyer des colis au Viêt-nam. Ces entreprises offrent deux genres de services: livraison de colis emballés par l'expéditeur et livraison de colis pré-emballés.

Comme on éprouve certaines difficultés à retrouver des colis disparus, nous décourageons le recours à ces services. Nous nous demandons en fait s'il est à conseiller d'envoyer quoi que ce soit, étant donné les éventuels problèmes de livraison.

Nous nous inquiétons notamment pour les raisons suivantes:

1. Il est toujours risqué de commander des biens que vous ne verrez jamais.
2. Certains des médicaments offerts ne sont disponibles que sur ordonnance; on peut donc se demander comment les entreprises en question peuvent se les procurer.
3. La livraison est incertaine, car un si grand nombre de facteurs échappent au contrôle de l'entreprise. Les règlements qui régissent les importations sont souvent modifiés, et les douaniers se livrent couramment au chapardage.
4. Les entreprises de commandes postales peuvent faire faillite et ne rien livrer aux consommateurs ni les rembourser. Cela est arrivé aux États-Unis à certaines entreprises qui envoyaient des colis au Viêt-nam.

À ceux qui tiennent à envoyer des colis et qui estiment que cela est important pour la subsistance des gens qu'ils ont laissé au Viêt-nam, nous conseillons de recourir au service postal régulier. Les petits colis semblent passer plus facilement à la douane.

Déduction d'impôt

De nombreuses annonces publicitaires de ces entreprises laissent entendre que l'on peut se servir de reçus aux fins de déductions d'impôt, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Des règlements très stricts régissent les demandes de déduction pour les personnes à charge non résidentes. Ces personnes doivent être des membres de la famille immédiate qui ont besoin d'aide et qui dépendent à cet égard du contribuable canadien. Les reçus pour l'argent envoyé peuvent être utilisés, mais en général les reçus concernant les biens envoyés ne sont pas recevables. Avant de demander une telle déduction, adressez-vous à votre bureau local d'Impôt Canada.

Des problèmes?

Si vous êtes au courant de problèmes concernant ces services de colis ou pour toutes autres questions, écrivez à:

Doreen Old
Consumer Help Officer
International Centre
700 Elgin Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3E 1B2

RENSEIGNEMENTS SUR L'ÉTABLISSEMENT

Le *Indochina Refugee Action Centre* de Washington D.C. a demandé à la Fondation canadienne pour les réfugiés de diffuser au Canada sept documents découlant d'un atelier tenu récemment; en voici la liste:

- Refugee Orientation
- Health Related Services
- Social Adjustment Services
- Vocational Training and Skills Recertification
- Manpower/Employment Services
- Outreach, Information and Referral
- Refugee Resettlement Services

On peut se procurer cette série de documents moyennant \$35. Ce montant ne couvre que les frais de reproduction, d'emballage et d'expédition.

Fondation canadienne des réfugiés
C.P. 50000
Ottawa (Ontario)
K1G 4B6

CONFÉRENCES

STRATÉGIES POUR LA STABILITÉ ET L'ÉVOLUTION CULTURELLES

8e Conférence annuelle

Society For Intercultural Education, Training and Research (SIETAR)

Du 30 mars au 3 avril 1982
Long Beach, California

Le thème de la conférence gravite autour de l'hypothèse portant qu'il est possible de faire face aux changements, tout en assumant la responsabilité des transformations des valeurs fondamentales dans un monde dynamique en constante évolution.

Pour de plus amples renseignements, contactez:

Dr. Diane L. Zeller
Executive Director
SIETAR
1414-22nd St. NW, Ste. 102
Washington, D.C., U.S.A.
20037

CAMPAGNES DE FINANCEMENT: DES PROJETS COURONNÉS DE SUCCÈS

Série de conférences

Vancouver, du 28 octobre au 1er avril 1981
Winnipeg, du 4 au 8 novembre 1981
Ottawa, du 11 au 15 novembre 1981

Peu importe si votre organisation participe directement à des campagnes de financement au nom des réfugiés, il sera avantageux pour vous d'assister à cette conférence, car il y sera question notamment de la gestion efficace des organismes bénévoles, de la budgetisation, des relations avec le gouvernement et du bénévolat.

ÉTUDE STATISTIQUE

RÉFUGIÉS ÉTABLIS DANS LE MONDE

Pays	Nombre total de réfugiés réétablis, après six ans, 1980*	Population (millions)**	Ratio des réfugiés par rapport à la population
États-Unis	677 000	222.5	1:329
Chine	265 000	975.0	1:3679
Israël	105 700	3.9	1:37
Malaysia	102 100	14.0	1:137
Canada	84 100	24.0	1:285
France	72 000	53.6	1:744
Australie	51 200	14.6	1:285
Allemagne (RFA)	32 100	61.1	1:1903
Royaume-Uni	27 600	55.8	1:2022
Tanzanie	26 000	18.6	1:715
Hong Kong	9 400	4.8	1:511
Suisse	7 500	6.3	1:840
Suède	7 300	8.3	1:1137
Pays-Bas	4 700	14.1	1:3 000
Autriche	4 300	7.5	1:1744
Nouvelle-Zélande	4 100	3.2	1:781
Belgique	3 900	9.9	1:2539
Argentine	2 800	27.1	1:9679
Norvège	2 700	4.1	1:1519
Danemark	2 300	5.1	1:2217

Total, y compris tous les autres pays: **1 150 000**

* Ces chiffres proviennent entre autres du bureau du Haut-commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies qui vient en aide aux réfugiés palestiniens.

** Ces chiffres proviennent du "Population Reference Bureau Inc.," Washington, D.C.

Remarque: La plupart de ces réfugiés sont venus du Sud-Est asiatique, les autres provenaient de l'Union soviétique, de Cuba et d'autres pays d'Amérique latine.

Source: "United Nations Committee for Refugees, World Refugee Survey, 1981."

REFUGE est une publication mensuelle autonome à but non lucratif, dont les fonds proviennent de subventions de la Fondation canadienne pour les réfugiés et de Wintario, de dons offerts par des particuliers et des frais d'abonnement facultatifs de \$10 pour 10 numéros. Si ses articles se prêtent à la discussion, ils ne reflètent pas nécessairement l'opinion de ceux qui accordent des fonds à la revue ni celle de son personnel ou de son comité de rédaction.

Comité de rédaction

Stuart Beaveridge, Victoria Daniel Ferguson, Toronto
Douglas Cohen, Montréal Dawn MacDonald, Toronto
Claudio Duran, Toronto Michael Pitman, Toronto
Arie van Eek, Burlington Linda Weigl, Regina

Toutes les nominations seront les bienvenues.

Rédacteur: Kristin Hanson

Adjoint à la recherche pour l'été: Shirra Freeman.

REFUGE is available in both English and French.

Sauf indication contraire et à moins qu'ils ne soient tirés d'une autre publication, tous les textes parus dans **REFUGE** peuvent être reproduits sans permission. Le nom de l'auteur et de la source, s'ils sont connus devraient cependant être mentionnés.

Nous tenons à remercier chaleureusement les artistes de Dreadnaught Cooperative, Inc de Toronto qui nous ont fait don du logo de REFUGE.

LE BULLETIN D'ACTUALITÉS CANADIEN SUR LES RÉFUGIÉS

REFUGE

21F, 8, rue York, Toronto, Ontario M5J 1R2



Contents

Un répit au moment de l'impôt THOMAS A. ROGERS	1	Échange de ressources	
Faits divers		<i>Un Camp de transit thaïlandais a besoin de renseignements dur l'emploi au Canada</i> E. ANNE SAUNDERS	6
<i>Des milliers de polonais s'enfuient den Autriche: Le Canada augmente son quota</i>	3	<i>Comment envoyer des colis au Viêt-Nam</i>	7
CIARA	3	<i>Renseignements sur établissement</i>	7
<i>Entente entre le Canada et le Manitoba sur un programme d'aide aux réfugiés nécessiteux</i>	3	Conférences	
<i>La Politique des États-Unis a des répercussions sure les Haïtiens et les Salvadoriens</i>	3	<i>Stratégies pour la stabilité et l'évolution culturelles</i>	7
Réfugiés établis dans le monde		<i>Campagnes de financement: des projets couronnés de succès</i>	7
<i>La France: un système centralisé</i> ANDRE POSTEL-VINAY	4	Étude statistique	8